

RAPPORT ANNUEL SUR LA TRANSFORMATION DE LA SANTÉ

Numéro de l'ICD et année financière : HC-P134 (2021-2022)

NOTE : Ce document est une représentation des exigences de production de rapports pour l'ICD HC-P134. Il ne s'agit pas d'un modèle de rapport ni d'un outil de collecte de données. Le cas échéant, le bureau régional vous fournira des modèles de rapports, des guides et des outils de collecte de données qui vous aideront à répondre aux exigences de production de rapports. Ces documents sont indiqués en caractères gras et en italiques dans le document. Veuillez communiquer avec [le bureau régional de la DGSPNI-SAC](#) si vous n'avez pas reçu d'exemplaires de ces documents, pour toute question ou si vous avez besoin d'aide.

Exigences du programme en matière de rapports:

Il incombe aux bénéficiaires d'un financement dans le cadre des initiatives de transformation de la santé des Premières Nations de présenter au ministre le rapport annuel sur la transformation de la santé. Les renseignements figurant dans ce rapport serviront à tenir courant Services aux Autochtones Canada (SAC) de l'état d'avancement des activités de transformation de la santé. Ils contribueront aussi à guider les initiatives et le financement en matière de transformation de la santé à l'avenir.

Pour obtenir un modèle du rapport annuel sur la transformation de la santé et demander des renseignements supplémentaires, au besoin, les bénéficiaires doivent communiquer avec le bureau régional de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits de SAC.